

Renseignements généraux sur le VIH

Qu'est-ce que le VIH?

Le VIH (virus de l'immunodéficience humaine) est un virus qui attaque le système immunitaire. Le système immunitaire est ce qui nous aide à combattre les maladies. Quand le système immunitaire ne fait pas son travail, nous pouvons devenir très malades. Une personne infectée par le virus peut se sentir bien et ne pas paraître malade pendant des années, mais elle peut quand même transmettre le virus à d'autres personnes. Avec le temps, le système immunitaire s'affaiblit et une personne infectée peut commencer à souffrir de différentes maladies. On parle alors du sida (syndrome d'immunodéficience acquise).

Comment attrape-t-on le VIH?

Une personne peut attraper le VIH de plusieurs façons :

- en ayant des relations sexuelles sans condom ou sans protection buccale avec une personne qui a le VIH et qui ne suit pas un traitement pour supprimer le virus;
- en étant exposé à du sang ou à des liquides organiques contaminés par le VIH;
- en consommant des drogues par injection (le partage ou la réutilisation de seringues ou d'autres appareils d'injection peut propager le virus);
- en recevant une transfusion de produits sanguins (les produits sanguins sont testés pour le VIH depuis 1985).

Une femme qui est infectée peut transmettre le virus à son bébé durant la grossesse, lors de l'accouchement ou par l'allaitement.

Le virus n'est pas transmis par des contacts fortuits découlant d'actions comme de serrer quelqu'un dans ses bras, d'embrasser quelqu'un, d'éternuer, de tousser, de partager des aliments ou des boissons ou de se faire piquer par un moustique.

Quels sont les symptômes?

Beaucoup de personnes qui ont le VIH se sentent bien. L'examen d'un échantillon sanguin est le seul moyen pour une personne de vraiment savoir si elle a le VIH. Votre fournisseur de soins de santé peut vous faire passer un test de dépistage confidentiel ou vous pouvez vous présenter à une clinique de dépistage anonyme. Pour avoir des informations sur la clinique de dépistage anonyme la plus près de chez vous, téléphonez aux Services de la santé publique. Du counselling est offert avant et après le test de dépistage.

Comment traite-t-on le VIH?

On ne peut pas guérir le VIH ou le sida. Toutefois, il y a des traitements pour prévenir ou retarder la progression du VIH vers le sida et pour empêcher la transmission du virus à d'autres personnes.

Votre fournisseur de soins de santé peut discuter des traitements offerts avec vous et vous adresser à une clinique de traitement du VIH.

Comment se prémunir contre une infection au VIH?

- Évitez de partager des seringues, des rasoirs, des brosses à dents, des accessoires sexuels, etc.
- Limitez le nombre de partenaires sexuels. Utilisez un condom en latex ou en polyuréthane et une protection buccale chaque fois que vous avez des relations sexuelles, y compris des relations orales et anales.
- La prise de médicaments prophylactiques avant le contact par les personnes qui n'ont pas le VIH réduit le risque d'attraper le VIH dans certaines situations.
- Portez des gants pour enlever le sang répandu d'une personne infectée. Utilisez des feuilles de papier essuie-tout pour absorber de grandes quantités de sang, mettez-les dans un sac et scellez le sac avant de le jeter aux ordures. Nettoyez la surface avec de l'eau et du savon, puis désinfectez-la avec un mélange d'une cuillerée à thé d'eau de Javel à 5,25 % dans deux tasses d'eau. Ce mélange ne doit pas avoir été préparé depuis longtemps. Si vous utilisez un autre désinfectant, il est important de lire et de suivre les recommandations du fabricant.
- Une femme enceinte ou qui pense devenir enceinte sous peu devrait demander à son fournisseur de soins de santé ou aux Services de la santé publique des informations sur le dépistage du VIH. Les traitements prophylactiques sont recommandés pour réduire le risque de transmettre le VIH à l'enfant.
- Avoir recours uniquement à des artistes professionnels de tatouage et de perçage corporel qui utilisent des procédures correctes pour le nettoyage, la désinfection et la stérilisation.
- Dans certaines circonstances, les personnes qui ont le VIH sont tenues par la loi d'en aviser toute personne avec qui elles ont des relations sexuelles. Pour obtenir plus d'informations, consultez la [**fiche de renseignements sur la non-divulgence du VIH et le droit pénal**](#). Les personnes infectées doivent aussi informer leurs fournisseurs de soins de santé, leur dentiste et leur hygiéniste dentaire. Les personnes qui ont le VIH ne peuvent pas faire un don de sang, de lait maternel, d'organes, de tissus ou de sperme.